

OBJET **GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**

**CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENT
ET RÉPONDANT À DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITÉ**

Pour les besoins des services, je vous demande de créer les emplois suivants au tableau des effectifs.

I Emploi permanent

* *Filière culturelle*

- 1 poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique.

II Emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité

Pour faire face à des besoins occasionnels liés à des renforts d'effectif, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. La délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'article 34 de la loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Ces emplois sont définis à l'annexe jointe au présent rapport.

Je vous demande, en conséquence, de procéder à la création de l'ensemble de ces emplois.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENT
ET RÉPONDANT À DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis de ladite Commission ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve la création de l'emploi permanent suivant à l'effectif communal :

- * *Filière culturelle*
- 1 poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique.

ARTICLE 2 Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

CRÉATION D'EMPLOIS RÉPONDANT À DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITÉ

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	RÉMUNÉRATION
Vacations nécessaires à la poursuite de l'enseignement d'activités sportives	DIRECTION DES SPORTS	28	ANIMATEURS SPORTIFS CHARGÉS DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES DIVERSES AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC	BREVET FÉDÉRAL AU MINIMUM	Vacation horaire entre 14,74 et 22,26 € bruts de l'heure en fonction du diplôme détenu par le candidat
Renfort d'effectif	DIRECTION DES SPORTS	3	SAUVETEURS AQUATIQUES SURVEILLANCE DES BASSINS	BNSA AU MINIMUM	Entre 1 321,52 et 1 786,32 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
« Village de Noël »	DIRECTION TECHNIQUE DE PROXIMITÉ	10	OUVRIERS POLYVALENTS travaillant au nettoyage des stands : travaux de maçonnerie, de peinture, de soudure et d'entretien de bâtiment	EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES TRAVAUX CITÉS	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Manifestations diverses programmées par la Ville	DIRECTION TECHNIQUE DE PROXIMITÉ	2	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	CANDIDATS DE NIVEAU V EN ÉLECTRICITÉ OU SUFFISANT DANS LE DOMAINE	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Illuminations de la Ville pour les fêtes de fin d'année	DIRECTION LOGISTIQUE MUNICIPALE SERVICE DES FÊTES	3	MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STRUCTURES ET ILLUMINATIONS	CANDIDATS DE NIVEAU V EN ÉLECTRICITÉ OU SUFFISANT DANS LE DOMAINE	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Vacations nécessaires à la poursuite de l'enseignement d'activités artistiques	ÉCOLE DE MUSIQUE	1	ENSEIGNEMENT D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE : FORMATION MUSICALE	CANDIDATS TITULAIRES DU DIPLÔME D'ÉTAT OU DU CERTIFICAT D'APTITUDE DANS LA DISCIPLINE CONCERNÉE	Durée hebdomadaire du travail : entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service Niveau de rémunération : entre 20,99 et 30,00 € bruts de l'heure en fonction du titre ou du diplôme détenu
Vacations nécessaires à la poursuite de l'enseignement d'activités artistiques	ÉCOLE DE MUSIQUE	1	ENSEIGNEMENT D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE : VIOLONCELLE	CANDIDATS TITULAIRES DU DIPLÔME D'ÉTAT OU DU CERTIFICAT D'APTITUDE DANS LA DISCIPLINE CONCERNÉE	Durée hebdomadaire du travail : entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service Niveau de rémunération : entre 20,00 et 30,90 € bruts de l'heure en fonction du titre ou du diplôme détenu

CRÉATION D'EMPLOIS RÉPONDANT À DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITÉ

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	RÉMUNÉRATION
Renfort d'effectif	DIRECTION DES SERVICES INTERIEURS	10	TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS	SANS NIVEAU	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION MÉDIATION CLSPD	5	GARDIENS DE NUIT CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DES ACCÈS AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	SANS NIVEAU	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	SECRETARIAT DES SERVICES MUNICIPAUX	10	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT	CANDIDATS DE NIVEAU V MINIMUM	Entre 1 321,52 et 1 676,96 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	SERVICES TECHNIQUES	10	AGENTS POLYVALENTS chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, de peinture et de soudure en bâtiment	CANDIDATS AYANT DÉJÀ TRAVAILLÉ DANS LES DOMAINES CITÉS	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	DIRECTION PROJET ÉDUCATIF GLOBAL	10	AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES à temps non complet	CANDIDATS TITULAIRES DU CAP PETITE ENFANCE	Sur la base de l'échelle 3 de la grille de salaires des agents non titulaires en fonction du temps de travail
Renfort d'effectif	DIRECTION PROJET ÉDUCATIF GLOBAL	5	CANTINIÈRE/ SURVEILLANTE	SANS NIVEAU	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	DIRECTION DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE	3	EMPLOYÉS DE BIBLIOTHÈQUE	CANDIDATS DE NIVEAU V MINIMUM	Entre 1 321,52 et 1 617,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat